



LES ÉCHOS DU BARREAU

Un coup de tonnerre

Sur l'immigration, LR, Macronie, NUPES, RN ont des opinions radicalement différentes. La question des migrants est très sensible. Il y a 3 approches. Les uns veulent maîtriser cet afflux qui peut être utile au pays. D'autres veulent naturaliser tous les migrants car ils voient de futurs électeurs. D'autres veulent stopper l'afflux car ils voient des envahisseurs.

Le Pape a dit que les migrants n'envahissent pas ; ils demandent l'hospitalité. Mais charité bien ordonnée commence par soi-même : Michel Rocard a dit que la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde.

Il faut gérer les flux migratoires qui sont très importants, et cela ne finit pas. Cet afflux de personnes pose un délicat problème de partage du sol, des richesses, du travail. Il est compliqué par les différences de langue, et surtout de religion. Il faut organiser l'accueil des migrants, qui passe par l'assimilation ou à défaut de pouvoir y parvenir par la cohabitation. Il est compliqué encore par une législation complexe, et la jurisprudence des juridictions européennes.

Le gouvernement a présenté un projet de loi au Parlement. Au Sénat, le texte avait été durci, et le gouvernement s'en était accommodé. Mais cette droitisation du texte n'a pas plu à une partie des députés de la Macronie. Alors, la Commission des lois a tout «détricoté». Des pans entiers ont été remaniés : l'aide médicale de l'Etat, les mineurs non accompagnés, la nationalité, la régularisation des tra-

vailleurs sans papiers, le délit de séjour irrégulier, le regroupement familial. Résultat : le texte soumis à l'Assemblée ne ressemblait plus du tout au texte du Sénat. Les LR n'étaient pas contents ; on peut le comprendre.

Devant l'Assemblée nationale, le 11 décembre, il n'y a pas eu de débat sur le texte ; une courte majorité a voté une motion de rejet. Ce fut un coup de tonnerre. Il y a fort longtemps que ne s'était pas produit pareille situation, échec pour le gouvernement en place, triomphe pour les oppositions. Mais tout n'est pas fini.

L'examen du projet de loi va se poursuivre : la Commission Mixte Paritaire va rechercher un compromis, à partir de la version adoptée par le Sénat.

Emmanuelle Anthoine, député LR de la Drôme, s'est exprimée clairement : «Je souhaite... l'adoption du texte ferme adopté par les Sénateurs sans quoi cette loi ne changera rien en matière d'immigration car elle serait réduite à des mesures anecdotiques. Je souhaite que figure notamment dans le texte l'impossibilité de délivrer des titres de séjour pour des étrangers déjà condamnés, le retour du délit pour séjour illégal, le vote par le Parlement de quotas migratoires, etc. Et je m'oppose aux régularisations d'immigrés clandestins qui sapent l'autorité républicaine». A suivre...

Je vous souhaite un joyeux Noël, Noël la fête de l'espoir.

Dominique Fleuriot, docteur en droit, avocat
Mon blog dominique-fleuriot.fr

Infogreffe.fr : un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce.

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés



M.S.B Formalités
95 avenue du Bord des Eaux
62110 HENIN BEAUMONT

AVIS

Enquêtes publiques

Enquête Publique
Commune de MEYRAS (07380)

Par arrêté municipal en date du 18/12/2023, le Maire de la commune de Meyras a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le déclassement du chemin rural situé à Neyrac les Usines.

M. Jean-François CUTTIER a été désigné commissaire-enquêteur par arrêté municipal du 18/12/2023.

L'enquête se déroulera : du jeudi 18 janvier 2024 à 09h00 au jeudi 01 février 2024 à 16h30, en mairie de Meyras, sis 1 place du champ de mars 07380 MEYRAS.

Le dossier d'enquête sera disponible en mairie et consultable aux horaires d'ouverture : les lundis et mercredis, de 8h30 à 12h00 et les jeudis, de 13h30 à 17h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête disponible en mairie ou envoyées par courrier, en mairie, à l'attention de monsieur le commissaire-enquêteur.

383284700

Plan local d'urbanisme

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNE DE BOURDEAUX (Drôme - 26460)

En application de l'arrêté n°153/2023 du 11/12/2023 de Monsieur le Maire de Bourdeaux (Drôme), il sera procédé à une enquête publique du 04 janvier 2024 au 05 février 2024 en vue de la mise en oeuvre de la procédure portant sur l'intérêt général du projet de construction du centre de secours et d'incendie conjointement à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourdeaux (Drôme - 26460).

Monsieur Gérard CLERC, Commissaire enquêteur, siégera à la Mairie de Bourdeaux (Drôme) où toutes les observations doivent lui être adressées.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront déposés en Mairie et mis à la disposition du public du 04 janvier 2024 au 05 février 2024 inclus, du lundi de 9 heures 00 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations.

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

07 A07

TUA 80

* soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de BOURDEAUX, aux mêmes jours et heures,

* soit adressées par courrier au commissaire-enquêteur (à l'adresse suivante : mairie de BOURDEAUX - 20 Place de la Chevalerie, 26460 Bourdeaux),

* soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : urbanisme@mairie-bourdeaux.fr. Le Commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie de Bourdeaux, les jours et horaires suivants :

* lundi 08 janvier 2024 de 9 heures 00 à 12 heures 00

* jeudi 18 janvier 2024 de 14 heures 00 à 17 heures 00

* mardi 23 janvier 2024 de 14 heures 00 à 17 heures 00

* lundi 05 février 2024 de 14 heures 00 à 17 heures 00.

A l'expiration de l'enquête, le registre sera mis à disposition du Commissaire enquêteur et clos par lui, ce registre sera assorti, le cas échéant, des documents annexés par le public.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie.

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal pourra prendre la décision d'approuver l'intérêt général du projet de construction du centre de secours et d'incendie et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Le présent avis sera publié par voie d'affichage notamment aux portes de la Mairie et par tout autre procédé en usage dans la Commune.

382699300

DÉCISIONS DES TRIBUNAUX

Tribunal de commerce

Tribunal de Commerce de Romans-sur-Isère

Jugement du TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS SUR ISERE en date du 19/12/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de :

N° PC : 2023R0352

La société TERROIR ET GASTRONOMIE

Le Château de Rochequede 26790 ROCHEGUDE
HOSTELLERIE RESTAURATION BAR VENTE DE PRODUITS
REGIONAUX, GALERIE D'ART, EXPOSITION D'OEUVRE D'ART
306 905 340 RCS Romans

Liquidateur judiciaire : Maître SERRANO Philippe 350 avenue Victor Hugo 26000 VALENCE.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publication au BODACC.

383560000

Suivant acte sous seing privé en date du 06 décembre 2023, il a été constitué une SAS dénommée : HOLDING LSL.

Siège social : 261 IMP DU PERIGORD 84130 LE PONTET

Capital : 800,00 €

Objet : La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la cession pour son propre compte de valeurs mobilières et de titres de sociétés commerciales et ou civiles françaises ou étrangères et créances rattachées à ces titres, notamment des comptes courants. La mise à disposition de moyens humains et matériels au profit des filiales. La gestion des disponibilités, titres, placements et autres produits de placement appartenant la Société. La gestion administrative de ses filiales. La création, le dépôt, la gestion et la cession de marques et de tous éléments de protection industrielle. L'acquisition, la gestion et la cession de biens immobiliers. Opérations de marchands de bien.

Président : Monsieur Philippe CHUDZIKIEWICZ, demeurant 261 IMPASSE DU PERIGORD 84130 LE PONTET

Directeur général : Madame Pascale CHUDZIKIEWICZ, née GUISTI, demeurant 261 IMPASSE DU PERIGORD 84130 LE PONTET

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit à une voix

Clause d'agrément : L'agrément résulte d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AVIGNON.

382562000

Aux termes d'un ASSP en date du 10/11/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MATT IA CONSULTING

Siège : Matt IA

Objet social : Consulting, prestations de services et vente de produits digitaux autour de l'intelligence artificielle, de l'automatisation et du digital.

Siège social : 13 GRAND RUE, 07200 AUBENAS

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUBENAS

Président : Monsieur EUGENIO Matthias, demeurant 13 GRAND RUE, 07200 AUBENAS.

Admission aux assemblées et droits de votes : L'assemblée générale est présidée par le président ou par toute personne déléguée à cet effet par le président ou, à défaut, par une personne désignée par l'assemblée. En cas de convocation par le commissaire aux comptes, par un mandataire de justice ou par un liquidateur, l'assemblée est présidée par celui qui l'a convoquée. Il est tenu une feuille de présence dûment émanée par les associés présents et les mandataires des associés.

Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente. Les votes sont exprimés à main levée, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs associés représentant ensemble le dixième du capital représenté à l'assemblée. Pour toutes les assemblées, les associés ont la faculté de voter par correspondance. Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par le président et un associé. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le président, un directeur général ou un liquidateur.

eugenio matthias

382861700

Modifico

EARL LE GRES, au
Siège : Rue du Par
RCS AVIGNON 441
Suivant l'AGE en dat
de Mr Jean-Paul CU
tant que co-gérant,
seul gérant.
La mise à jour des s

382388400

Clôture d

En li
Si
0

L'assemblée génér
de liquidation, décl
de sa gestion et à
compter du 31/12/
Les comptes de la
commerce d'AUBE

382876900

Votro

Je chois

Je chois

D'AUTR

sur e-

→rubriq

Vo



Référence un

Débiteur :

Votre nom

Votre Adresse

Code postal

Pays

IBAN

BIC

A :

Les informations d

de ses droits d'opp



La Tribune

ARDÈCHE

e-tribune.fr

Jeudi 21 décembre 2023

N°522

2,00 €

5 rue Victor-Camille Artige - 07200 AUBENAS
lrrredardeche@e-tribune.fr Tél. 04 75 35 76 60

UN NOËL AUX MILLE SUPRISSES À PRIX CADEAU

FNAC AUBENAS
32, rue de l'Aguyane
Zac Panson Moulon
Tél. 04 81 23 27 30

FNAC MONTÉLIMAR
15, avenue de Gourmier
Zone Commerciale Sud
Tél. 04 81 26 81 50

Lundi-Samedi 9h30-19h00

NOS AVANTAGES ET CONSEILS • CLICK&COLLECT TM • REMISES ADHÉRENTS • LECLAIREUR.FNAC.COM

BIODÉCHETS

Le compost peine à s'imposer



Alors que la loi sur les biodéchets sera applicable au 1^{er} janvier, les intercommunalités ont pris du retard sur la proposition de solution pour le tri des déchets alimentaires. Le point sur le territoire.

p. 6 et 7

HÔPITAL D'AUBENAS p. 34
L'intersyndicale mobilise 400 personnes devant le Charme

ARDÈCHE p. 3
10 M€ sur 10 ans pour le Plan Eau

JOYEUSE p. 27
Sekit a le graff pour langage



Le Mag p. 41
CATCH
Un Albenassien champion de France

LA GRANDE OUVERTURE
À AUBENAS
OUVERTURE PRÉVUE LE 21 DÉCEMBRE

56 route de Montélimar • AUBENAS

AVIVA cuisines
SATISFACTION!